

Le 26 juillet 2017

Autorité des marchés financiers du Québec
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission

Madame,
Monsieur,

S'il vous plaît, veuillez noter que le Rapport de gestion annuel 2016, déposé sur SEDAR le 2 février 2017, a été déposé à nouveau. Ce dépôt est requis à la suite de certaines corrections qui ont été apportées au document, lesquelles sont décrites ci-dessous.

1. Dans la section 1 « Activités et continuité de l'exploitation », nous devrions lire (correction soulignée) :

« Les états financiers de la Société ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. Ceci présuppose que la Société poursuivra ses activités pendant un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La Société a subi une perte nette de 254 329 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016 (2015 - 138 955 \$), a accumulé un déficit important au 31 août 2016 et a généré des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles. La Société a des besoins en capitaux, notamment pour le paiement de ses dettes d'exploitation et des effets à payer. La Société recherche du financement additionnel, et la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de cette initiative en temps opportun et à des conditions satisfaisantes. Les états financiers de la Société n'ont pas subi les retraitements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée. La Direction estime que les mesures qu'elle a prises ou qu'elle prévoit prendre atténueront l'effet des conditions et des faits qui font douter du bien-fondé de cette hypothèse. »

2. Dans la section 1 « Activités et continuité de l'exploitation », le troisième paragraphe a été remplacé par ce qui suit :

Monsieur Serge Beausoleil, actionnaire de la Société depuis 2012, a entrepris au cours de l'automne 2016 de réactiver la Société avec le consentement du conseil d'administration. À cette fin, il s'est entendu avec la firme Mallette S.E.N.C.R.L. afin qu'elle prépare les différents états financiers nécessaires au dépôt d'une demande de levée d'interdiction auprès des autorités réglementaires. Monsieur Beausoleil s'est ensuite entendu avec la firme d'avocats Stein Monast S.E.N.C.R.L. afin qu'une demande de levée d'interdiction soit déposée auprès des autorités réglementaires compétentes. Monsieur Beausoleil et une quinzaine de personnes, tous des investisseurs qualifiés (Prêteurs), ont prêté à la Société les sommes requises afin d'obtenir la levée de l'interdiction et de financer le maintien de ses activités. Dès l'obtention de la levée d'interdiction, les Prêteurs demanderont à la Société de leur rembourser les sommes prêtées par l'émission d'actions de la Société à un prix de 0,005 \$ l'action ordinaire. En date du 31 mai 2017, les Prêteurs ont prêté à la Société une somme de 470 100 \$ en capital, à laquelle il faut ajouter des intérêts courus au montant

de 97 642 \$ pour un total de 567 742 \$. La Société a actuellement 14 931 300 actions ordinaires émises et en circulation. Ces actions ainsi que les actions émises en remboursement des sommes prêtées seront consolidées selon un ratio de 1 pour 20. À la suite du remboursement des sommes dues par la Société aux Prêteurs pour l'émission d'actions, ces derniers contrôleront environ 88,4 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société. Avec la demande de levée d'interdiction déposée par la Société, monsieur Beausoleil a également manifesté l'intention de siéger au conseil d'administration si son formulaire de renseignements personnels est accepté. Cette nomination devra être ensuite approuvée par les actionnaires de la Société lors d'une assemblée générale et annuelle de la Société qui devra se tenir dans les trois mois de la levée d'interdiction.

Une fois la levée d'interdiction obtenue, la Société verra à régler une partie de ses dettes par l'émission d'actions ordinaires de son capital social. En date du 31 mai 2017, une somme de 142 609 \$ était due en capital et intérêts à différents fournisseurs en sus du montant mentionné au paragraphe précédent. La Société est confiante de régler la majeure partie de ses dettes en actions ordinaires de son capital social. En même temps, la Société entend compléter un placement privé d'un montant de 500 000 \$ afin de payer le solde des dettes et de lui permettre d'avoir un fonds de roulement suffisant afin de repérer et tenter de conclure une transaction de la nature d'une prise de contrôle inversée. Une fois la transaction identifiée, la Société veut compléter la documentation requise afin d'inscrire ses titres à la cote de la Bourse canadienne de valeurs.

Dès que la Société aura complété son financement, les membres du conseil d'administration, par leurs réseaux de contacts, verront à repérer les opportunités afin de tenter de conclure une transaction au bénéfice de l'ensemble des actionnaires.

La Société n'a pas encore entrepris de demande de financement privé ou public à l'heure actuelle. Elle attend d'obtenir la levée d'interdiction avant de commencer quelque démarche que ce soit à cet égard. »

3. Dans la section 3 « Sommaire des résultats », l'ensemble des montants de la colonne 2016 du tableau ont été modifiés.
4. Dans la section 3 « Sommaire des résultats », sous-titre « 2016 », nous devrions lire ce qui suit (corrections soulignées) :

« Il n'y a eu aucun revenu en 2016 ainsi qu'en 2015.

Les charges ont été de 254 329 \$ en 2016, comparativement à 138 955 \$ pour 2015, une augmentation de 87 %. Cette augmentation est principalement due à la poursuite des activités de recherche de projets d'investissement, à une hausse des honoraires comptables pour la préparation des états financiers des cinq derniers exercices, ainsi qu'à la radiation de taxes à la consommation à recevoir.

De plus, compte tenu de la hausse des effets à payer portant intérêt en 2016, la dépense d'intérêts a connu une augmentation.

La perte nette a atteint 254 329 \$ en 2016, comparativement à 138 955 \$ en 2015, représentant une croissance de 87 %.

La perte nette par action de base et diluée a été de 0,017 \$ l'action en 2016, comparativement à 0,009 \$ en 2015, une variation de 89 %. »

5. Dans le tableau de la section 4 « Sommaire des États de la situation financière », les montants d'actif courant et d'actif total de la colonne 2016 ont été modifiés. De plus, nous devrions lire ce qui suit au sous-titre « actif » (correction soulignée) :

« L'actif total est de 41 892 \$ au 31 août 2016 et de 58 354 \$ à la même date en 2015. La diminution s'explique principalement par les activités de financement et la radiation des taxes à la consommation à recevoir. »

En plus de ce qui précède, d'autres modifications mineures ont été apportées au rapport de gestion.

(signé) Jean St-Hilaire

Jean St-Hilaire, président
Investissements TSPL inc.